Game Fair
EN LOIR-ET-CHER

DIMANCHE 13 JUIN 2027

GRAND PRIX SCC CHIENS DE CHASSE

EXPOSITION CANINE NATIONALE AVEC ATTRIBUTION DU CACS, CACS-J & CACS-V DE LA CENTRALE CANINE

LAMOTTE BEUVRON - SOLOGNE

JURY PRÉVISIONNEL CACS GAME FAIR
UNIQUEMENT POUR LES RACES SOUMISES AU TRAVAIL

Groupe 3

Spéciale Jack Russell, Terriers du Révérend Russell	Cécile FERRÉ
Fox Terriers à poil dur et poil lisse, Terrier de Chasse Allemand	René FAVRE

Groupe 4

Teckels	Françoise LEMOINE LEGAY

Groupe 5

Chiens d'Elan Norvégiens et Suédois, Chien Ours de Carélie, Chien du Groenland, Laïkas de Iakoutie de Sibérie et Russo-Européens, Spitz Finlandais	René FAVRE

Groupe 6

Spéciale Beagle, Beagle-Harrier, Harrier	Hugues RALUY
Anglo Francais de Petite Venerie, Ariegeois, Basset Artesien Normand, Basset Bleu de Gascogne, Basset de Westphalie, Basset des Alpes, Basset Fauve de Bretagne, Basset Hound, Basset Suédois, Brachet Allemand, Brachet de Styrie A Poil Dur, Brachet Noir et Feu, Brachet Polonais, Brachet Tyrolien, Bruno Saint-Hubert Francais, Chien Courant d'Istrie, Chien Courant de Bosnie A Poil Dur, Chien Courant de la Vallee de la Save, Chien Courant de Montagne du Montenegro, Chien Courant de Transylvanie, Chien Courant Polonais, Chien Courant Serbe, Chien Courant Slovaque, Chien Courant Suisse, Chien Courant Tricolore Serbe, Chien d'Artois, Chien de Saint Hubert, Gascon Saintongeois, Grand Bleu de Gascogne, Griffon Bleu de Gascogne, Griffon Fauve de Bretagne, Petit Bleu de Gascogne, Petit Chien Courant Suisse	à venir
Chien N & F pour la chasse au raton, Griffon Nivernais, Griffon Vendeen, Porcelaine, Reste du groupe (sauf Chien à loutre, Dalmatien & Chien de rhodésie à crete dorsale)	Richard DROUIN



Groupe 7

Spéciale Setter Anglais	Laurence MADIOT
Braque Allemand A Poil Court, Spéciale Braque Hongrois, Epagneul Breton	Jean-François MAILLET
Spéciale Braque de Weimar, Setter Irlandais, , Setter Gordon, Korthals, Chien d'Arret Allemand à Poil Dur, Braque Italien, Spinone, Braque Français	Nathalie PLICHON ex PARENT
Pointer Anglais	Françoise LEMOINE LEGAY
Epagneul Français, Épagneul de Münster, Epagneul Picard, Epagneul St Usuge, Chien d'Arret, Allemand à Poil Long, Braque du Bourbonnais, Braque de l'Ariège, Braque Saint Germain et Reste du groupe	Roger ROULLEAU

Groupe 8

Barbet, Chien d'eau Américain, Chien d'Oysel Allemand, Frison, Epagneul d'eau irlandais, Spaniels (sauf Cocker Américain), Spéciale Retrievers	Beatrice MICHAUD

CENTRALE CANINE

Nature Dog

Engagements en ligne : **www.sccexpo.fr**

Tarif réduit jusqu'au 03 mai puis clôture le 31 mai

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra dans le cadre du Game Fair à Lamotte
Beuvron (Loir et Cher) le dimanche 13 juin 2027.

ARRIVÉE ET JUGEMENT - Entrée des chiens à partir de 8 h 00. Les jugements commenceront à 9 h 00 précises.
LOGEMENT - L'exposition sera organisée sans cages fournies.
SORTIE DES CHIENS – Les chiens classés ne pourront quitter l'exposition avant 17 h. Les chiens non classés pourront sortir de l'exposition dès la fin du jugement de leur race.
AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.
Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.
TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de
l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.
Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.
Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.
PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.
SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :
- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).
ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que l'organisateur devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.
REMBOURSEMENT – En cas de demande de remboursement, une pénalité de 10 € sera appliquée pour frais de Secrétariat. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après la clôture des engagements quelque soit le motif.
ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.
Seront refusés :
a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT : La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES
INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.
OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.
TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.
CHAMPION DE BEAUTÉ – Réservée exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.
JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S. mais au CACS-J pour le 1er excellent.
PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.
BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.
Ces 2 classes donnent droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles donnent lieu à un classement.
VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. ette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S. mais au CACS-V pour le 1er excellent.
AUTRES CLASSES
MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 – 4 – 6
soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)
Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Teckel nain et kaninchen), sans distinction de sexe, engagés obligatoirement en classe individuelle et appartenant au même propriétaire ou équipage.
TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.
TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).
CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.
CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.
RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement (voir au recto) avant la date de clôture par chèque bancaire ou chèque postal.
CLOTURE DES ENGAGEMENTS : la clôture des engagements est fixée par l'organisateur. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé.
REFUS OU EXCLUSIONS :
1° des engagements :
des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.
L'organisateur se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.
2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :
a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.
JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.
Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.
Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.
En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.
Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.
Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.
En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.
Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.
C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).
Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.
Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.
Si le chien classé 2e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S.peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :
a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.
Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1ers Excellent des deux autres classes.
Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.
MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Cl. Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent», et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».
MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.
MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.
CONFIRMATIONS
Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.
Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.
RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 76 e qui restera acquise à l'organisateur si après examen elles sont reconnues sans fondement.
Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.
SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :
a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.
Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.
RESPONSABILITÉ – L'organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.
Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, l'organisateur ne peut en aucun cas être reconnu responsable en leur lieu et place.
Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT
Avis aux Exposants résidant à l'Etranger
I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.
II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.
III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens àl'exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

COUPE D'OREILLE : depuis le 1er juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine.
CAUDECTOMIE: pour les races Rottweiler, Cane Corso, Boxer, Dobermann et Schnauzer, interdiction de confirmation et de participation aux expositions canines pour les chiens nés après le 1er janvier 2020

OBLIGATIONS SANITAIRES :

Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens venant de l'étranger.
Les éventuelles obligations sanitaires humaines seront évidemment strictement respectées.

LA CENTRALE CANINE ORGANISE LE 6e GRAND PRIX DU CHIEN DE CHASSE

DEMANDE D'ENGAGEMENT
EXPOSITION CANINE NATIONALE
LAMOTTE BEUVRON - 13 JUIN 2027

Pour les engagements papier, merci de les adresser à SCCExpo - 155 av Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cédex

Clôture des engagements : 31 mai 2027 *(date de réception)* - tarif réduit jusqu'au 03 mai *(cachet de la Poste faisant foi)*

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : _____ N° Livre d'Origines : _____
(puce ou tatouage)

Nom du chien : _____

Cadre réservé à SCCExpo

Race : _____

Variété : Parson/Jack Russell, Chien Courant Suisse, Braque Français, Retrievers

Taille : Teckels, Braques Français

Couleurs : Cockers, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais

Nature du poil : Teckels, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Segugios Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais.

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Classe : ❑ Baby ❑ Puppy ❑ Jeune ❑ Intermédiaire ❑ Ouverte ❑ Travail ❑ Champion ❑ Vétéran ❑ Ne concourant pas ❑ Meute

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mail : _____

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

le tarif dégressif s'applique si les chiens appartiennent au même propriétaire	jusqu'au 03/05	après le 03/05	***Sommes adressées***
1er chien *(sauf baby, puppy, et vétéran)*	35 €	45 €	
2e et 3e chien *(sauf baby, puppy, et vétéran)*	30 €	40 €	
Chiens suivants	25 €	35 €	
Baby, Puppy, Vétéran	25 €	35 €	
Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés	25 €		
Meute avec 6 chiens en individuelle	70 €	90 €	
Chien supplémentaire dans la meute	2,5 €	5 €	
Total des engagements			

Chien à confirmer : ❑ ***OUI*** ❑ ***NON***

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à respecter les horaires de présence indiqués par les organisateurs.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

Règlement des engagements ci-dessus désignés par Chèque
Libellé à l'ordre de la SCC

Carte accompagnateur : **il est possible d'acheter des billets en ligne sur le site "gamefair.fr" rubrique "billetterie 2027"**

Une seule entrée avec l'engagement d'un chien ou d'une meute.

Carte accompagnateur a acheté sur le site gamefair.fr

Il ne vous sera pas adressé d'accusé de réception. Votre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition par mail.

JOINDRE OBLIGATOIREMENT
sous peine de voir votre engagement refusé

- Le règlement de vos engagements
- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger **et ceux qui ont un numéro de pedigree étranger (quel que soit le pays) (ou photocopies du passeport)**
- Les photocopies des justificatifs pour l'engagement en classes Champion (titre) et Travail (attestation SCC)
- Photocopie du Pedigree pour les chiens étrangers

Tout participant au Grand Prix accepte que la SCC prennent des images fixes (photo) et animées (vidéo) tout au long de la manifestation et se réservent le droit de les diffuser sur supports numériques ou imprimés dans le cadre associatif cynophile.

Renseignements à fournir pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL
L'attestation classe travail devra avoir été obtenue avant la clôture des engagements

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1re ou 2e catégorie

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1re ou 2e catégorie.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1re ou 2e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 pts.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3e prix. Ou 47 points ou un 3e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

CLASSE CHAMPION
Le titre de Champion doit être homologué au plus tard le 02 juin 2025.



LAMOTTE BEUVRON - SOLOGNE

Le 8e Grand Prix SCC du Chiens de Chasse n'est pas une exposition comme les autres.

En effet, comme les éditions précedentes, cette exposition organisée au sein du Game Fair, manifestation prestigieuse en pleine Sologne, au parc équestre national de la Fédération Française d'Equitation, est réservée aux seules races de chiens de chasse, avec sa quinzaine de juges tous spécialistes.

Bien sûr, pour tenir compte des limites physiques de l'exposition, c'est-à-dire au mieux 9 rings, les engagements sont limitées à environ 600 chiens.
Les jugements seront sans horaire, le catalogue uniquement numérique, pas de cages préinstallées.

Entrée des chiens à partir de 8h00 et début des jugements à 9h00. Le ring d'honneur sera restreint aux classes travail, ouverte, jeune, meutes.
L'ensemble de la manifestation sera à l'extérieur, la météo ne peut être garantie.

Si vous rencontrez un problème pour vous engager, n'hésitez pas à contacter le service SCCExpo :
01.49.37.54.40 (de 9h à 17h) ou sccexpo.contact@centrale-canine.fr

Engagements en ligne : **www.sccexpo.fr**
Tarif réduit jusqu'au 03 mai puis clôture le 31 mai